

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 30 janvier 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 24 janvier 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN Madame Nathalie KOENDERS Monsieur François DESEILLE Madame Christine MARTIN Monsieur Pierre PRIBETICH Madame Sladana ZIVKOVIC Monsieur Hamid EL HASSOUNI Madame Claire TOMASELLI Monsieur Antoine HOAREAU Madame Nuray AKPINAR-**ISTIQUAM** Madame Dominique MARTIN-**GENDRE** Monsieur Christophe BERTHIER Madame Nadioua BELHADEF Monsieur Marien LOVICHI Madame Kildine BATAILLE Madame Delphine BLAYA Madame Lydie PFANDER-MENY Monsieur Joël MEKHANTAR

Monsieur Jean-Philippe MOREL Madame Océane CHARRET-**GODARD** Madame Marie-Odile CHOLLET Monsieur Jean-Paul DURAND Monsieur Jean-Patrick MASSON Monsieur Georges MEZUI Monsieur Massar N'DIAYE Madame Françoise TENENBAUM Monsieur Vincent TESTORI Madame Stéphanie VACHEROT Monsieur Jean-François **COURGEY** Monsieur Bassir AMIRI Madame Catherine DU TERTRE Madame Nora EL MESDADI Monsieur David HAEGY Madame Danielle JUBAN Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN

Monsieur Philippe LEMANCEAU Madame Ludmila MONTEIRO Madame Laurence GERBET Monsieur Emmanuel BICHOT Madame Céline RENAUD Madame Caroline **JACQUEMARD** Monsieur Bruno DAVID Monsieur Stéphane CHEVALIER Monsieur Laurent **BOURGUIGNAT** Monsieur Axel SIBERT Madame Catherine HERVIEU Monsieur Patrice CHATEAU Madame Stéphanie MODDE Madame Karine HUON-SAVINA Monsieur Fabien ROBERT Monsieur Henri-Bénigne DE **VREGILLE** Madame Elizabeth REVEL

Membres absents:

Monsieur Franck LEHENOFF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI

Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Christine MARTIN Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU Madame Mélanie BALSON pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM

Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL Monsieur Olivier MULLER pouvoir à Madame Stéphanie MODDE Monsieur Philippe THIRION pouvoir à Monsieur François DESEILLE

VD20230130 10 N°10 - 1/4

OBJET: ADMINISTRATION GENERALE Principe de création d'une Société Publique Locale

Concédée depuis de nombreuses années, l'exploitation du Parc des Expositions et du Palais des Congrès est aujourd'hui au cœur d'une réflexion plus générale, en partenariat avec la Métropole de Dijon, afin d'accroître l'attractivité dudit équipement, notamment dans le cadre du développement du tourisme d'affaires.

La Ville de Dijon est en effet convaincue que la gouvernance et le rayonnement du Parc des Expositions et du Palais des Congrès pourraient gagner en efficacité, au bénéfice du territoire, en étant réfléchies de manière globale et cohérente en relation avec Dijon Métropole, son Office de Tourisme et son futur Bureau des Congrès.

Elle a donc engagé une étude des outils de gestion communs envisageables et satisfaisants. Il en ressort que la création d'une société publique locale, aux côtés de Dijon Métropole, au titre de leurs compétences respectives, se présente comme une solution adéquate pour la Ville de Dijon au regard de ses objectifs, à plusieurs égards :

- La Ville de Dijon recouvrera l'entière maîtrise du service ainsi que des investissements (ce qui a toute son importance dans la mesure où s'ouvre une période de rénovation importante de l'équipement)
- La gestion commune de cet équipement par la Ville et la Métropole vont permettre d'accroître son attractivité et de le faire rayonner sur le territoire, en contribuant au développement du tourisme d'affaires;
- La SPL est une structure qui peut être créée rapidement ;
- La Ville n'aura pas d'obligation à mettre en concurrence le mode de gestion choisi pour l'exploitation du Parc des expositions et du Palais des congrès, ce qui est fondamental au regard de la date de terme de la DSP actuelle.

Ladite SPL pourrait avoir pour objet l'exploitation d'équipements culturels, de loisirs et de tourisme notamment d'affaires pour le compte exclusif de ses collectivités actionnaires.

Ainsi, la présente délibération vise à :

Approuver le principe de la création d'une société publique locale dont la Ville et Dijon Métropole seront actionnaires au titre de leurs compétences respectives, et dont l'objet sera l'exploitation d'équipements culturels, de loisirs et de tourisme notamment d'affaires pour le compte exclusif de ses collectivités actionnaires ;

Approuver la participation de la Ville dans la concrétisation de ce projet,

Autoriser le Maire à négocier des projets de statuts et de pacte d'actionnaires en vue de la création de ladite société publique locale,

Autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Conformément à l'article 17 du règlement intérieur du Conseil Municipal, Mme KOENDERS propose que le vote soit réalisé par scrutin public par appel nominal. Cette modalité de vote étant mise en œuvre à la demande du quart des membres présents, il est demandé aux conseillers de se prononcer sur cette modalité de vote.

46 conseillers se déclarent favorables, par vote à main levée, à l'application du scrutin public par appel nominal pour le vote du présent rapport.

Il est ainsi proposé aux élus du Conseil Municipal :

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1531-1 permettant aux collectivités et à leurs groupements de créer, dans le cadre des compétences qui leur sont attribuées par la loi, des sociétés publiques locales dont ils détiennent la totalité du capital, et les articles L. 1521-1 et suivants propres aux sociétés d'économie mixte locale.

Vu les dispositions du code de commerce ;

VD20230130 10 N°10 - 2/4

Vu l'avis du comité social territorial ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le principe de la création d'une société publique locale dont la Ville et Dijon Métropole seront actionnaires au titre de leurs compétences respectives, et dont l'objet sera l'exploitation d'équipements culturels, de loisirs et de tourisme notamment d'affaires pour le compte exclusif de ses collectivités actionnaires ;
- d'approuver la participation de la Ville dans la concrétisation de ce projet ;
- d'autoriser le Maire à négocier des projets de statuts et de pacte d'actionnaires en vue de la création de ladite société publique locale ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Scrutin par appel nominal:

M. REBSAMEN	POUR	Mme VACHEROT	POUR
Mme KOENDERS	POUR	M. COURGEY	POUR
M. DESEILLE + pouvoir de M. THIRION	POUR x2	M. AMIRI	POUR
Mme MARTIN + pouvoir de M. AVENA	POUR	Mme JUBAN	POUR
M. PRIBETICH	POUR	Mme DU TERTRE	POUR
Mme ZIVKOVIC	POUR	M. LEMANCEAU	POUR
M. EL HASSOUNI + pouvoir de M. LEHENOFF	POUR x2	Mme JUILLARD- RANDRIAN	POUR
Mme TOMASELLI	POUR	M. HAEGY	POUR
M. HOAREAU + pouvoir de M. HAMEAU	POUR x2	Mme EL MESDADI	POUR
Mme AKPINAR- ISTIQUAM + pouvoir de Mme BALSON	POUR x2	Mme MONTEIRO	POUR
M. LEHENOFF	Excusé pouvoir à M. EL HASSOUNI	Mme BALSON	Excusée pouvoir à Mme AKPINAR-ISTIQUAM
Mme MARTIN- GENDRE	POUR	Mme GERBET	CONTRE
M. BERTHIER	POUR	M. BICHOT	CONTRE
Mme BELHADEF	POUR	Mme RENAUD	ABSTENTION
M. LOVICHI	POUR	Mme JACQUEMARD	ABSTENTION
Mme BATAILLE	POUR	M. DAVID	CONTRE
Mme BLAYA	POUR	M. CHEVALIER	POUR
M. AVENA	Excusé pouvoir à Mme	M. BOURGUIGNAT	ABSTENTION

VD20230130 10 N°10 - 3/4

	MARTIN		
Mme PFANDER-MENY	POUR	Mme VUILLEMIN	Excusée pouvoir à M. MOREL
M. MEKHANTAR	POUR	M. SIBERT	POUR
M. HAMEAU	Excusé pouvoir à M. HOAREAU	Mme HERVIEU	POUR
M. MOREL + pouvoir de Mme VUILLEMIN	POUR x2	M. CHÂTEAU	POUR
Mme CHARRET- GODARD	POUR	Mme MODDE + pouvoir de M. MULLER	POUR x2
Mme CHOLLET	POUR	Mme HUON-SAVINA	POUR
M. DURAND	POUR	M. ROBERT	POUR
M. MASSON	POUR	M. MULLER	Excusé pouvoir à Mme MODDE
M. MEZUI	POUR	M. DE VREGILLE	ABSTENTION
M. N'DIAYE	POUR	Mme REVEL	POUR
Mme TENENBAUM	POUR	M. THIRION	Excusé pouvoir à M. DESEILLE
M. TESTORI	POUR		

Scrutin Pour: 52 Abstention: 4

Contre: 3 Ne se prononce pas: 0

DONT 7 PROCURATION(S)

La secrétaire, Le Maire,

Madame MONTEIRO Monsieur REBSAMEN

VD20230130_10 N°10 - 4/4